Envoyé en préfecture le 04/04/2026
Reçu en préfecture le 11/04/2026
Publié le
ID : 022-212200646-20260321-D2026_23_1-DE

DÉPARTEMENT DES COTES d'ARMOR

N° 2026.23

COMMUNE de GOUAREC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 21 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 21 mars à quatorze heures quinze minutes, le conseil municipal de la commune de GOUAREC, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jérôme LEJART, Maire.
***Date de la convocation** : 15 mars 2026*
***Présents :** Jérôme LEJART, Maire – Évelyne MINIER – Claude TAUVRY – Martine LE BOZEC, adjoints – Marilyn LE MOIGN – Annick GUYON – Xavier CERTAIN – Isabelle LE DREFF – Fabienne LE BRIS – Philippe POCHON – Gurvand BOURHIS –Romain SPONNAGEL – Nina CORLAY – Arnaud NAJARRO.*
***Absents excusés :** Sébastien MARTIN (pouvoir à Evelyne Minier)*
***Secrétaire** : Évelyne MINIER*

Votants : 15	Pour : 15	Abstention : 0	Contre : 0

OBJET : Budget commune
Décision modificative n°1

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le budget primitif de la commune,
Considérant qu'une erreur matérielle a conduit à ce que la somme prévue au budget n'ait pas été retranscrite dans le logiciel budgétaire,
Considérant qu'il convient de procéder à une régularisation budgétaire à hauteur de 1 000 € en section d'investissement,

Virement de crédits – Section d'investissement :

Opération budgétaire	Article	Libellé	Montant (euros)
Opération n°111	231	Bâtiments communaux	- 1 000,00
OFPI	266		+ 1 000,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à **l'unanimité** :

- **approuve** la décision modificative n°1 en y intégrant les articles budgétaires ci-dessus,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 21 mars 2026
Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE GOUAREC
22570